Date : 18 novembre 2024

**DEMANDE DE COTATION**

**RFQ Nº UNFPA/COG/RFQ/24/002**

Madame, Monsieur,

L’UNFPA sollicite par la présente une cotation pour le service suivant :

**La réalisation d’un forage d’eau potable pour le Bureau de UNFPA Congo**

Le forage d’eau potable permettra de pomper les eaux souterraines fiables et propres pour assurer un environnement de travail sain et productif. Le projet a pour objectif de sécuriser une ressource en eau pour répondre aux besoins quotidiens du personnel, ainsi que pour les installations sanitaires.

Cette Demande de Cotation est ouverte à toutes les sociétés légalement constituées en mesure de fournir les produits et services et qui disposent de la capacité juridique pour exercer dans le pays ou par l’intermédiaire d’un représentant agréé.

1. **À propos de l’UNFPA**

L’UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, est une Agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L’UNFPA est la principale Agence des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d’avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l’UNFPA, veuillez visiter : À propos de l’UNFPA.

**1. Objectif**

L’objectif principal du projet est de réaliser un forage qui garantira une alimentation continue et sécurisée en eau potable pour le bureau.

**2. Objectifs Spécifiques**

* Identifier et exploiter une source d’eau souterraine fiable.
* Construire un puits de forage avec une capacité suffisante pour répondre aux besoins du bureau en eau potable et autres usages.
* Installer un système de pompage et de distribution d’eau adapté aux besoins.
* Garantir la durabilité de l'infrastructure par des matériaux de qualité et un entretien adéquat.

**3. Étendue des Travaux**

Les travaux incluent :

1. **Études Préliminaires :**
   * Analyse géologique et hydrogéologique du site pour déterminer la profondeur et l’emplacement optimal du forage.
   * Réalisation des tests de qualité de l’eau.
2. **Forage :**
   * Forage du puits à la profondeur nécessaire pour atteindre l’aquifère.
   * Installation de tubages et de filtres pour assurer la protection du forage.
   * Protection de la tête de puits pour éviter les contaminations externes.
3. **Système de Pompage et Distribution :**
   * Installation d’une pompe adaptée (électrique, solaire).
   * Mise en place d’un système pour alimenter le réservoir de stockage d’eau existant
4. **Essais et Suivi :**
   * Essais de pompage pour mesurer la capacité de production du puits.
   * Contrôles de la qualité de l'eau (analyse chimique et microbiologique).
   * Mise en place d’un plan de maintenance et de gestion.

**4. Livrables**

* Rapport d’étude préliminaire incluant l’analyse hydrogéologique.
* Rapports techniques sur la réalisation du forage et l’installation des équipements.
* Rapport final sur les essais de pompage et la qualité de l’eau.
* Documentation sur les opérations d’entretien et de gestion du puits.

**5. Durée des Travaux**

Les travaux sont estimés à une durée de **2 à 4 semaines**, répartis comme suit :

* **Études préliminaires :** 1 semaine.
* **Forage et installation des équipements :** 2 semaines.
* **Essais et ajustements :** 1 semaine.

**6. Budget Estimatif**

Le coût estimé des travaux comprend :

* Les études géologiques et hydrogéologiques.
* Les coûts de forage et d’installation de la pompe et du réservoir.
* Les essais de pompage et les analyses d’eau.

Le budget détaillé sera élaboré suite aux études préliminaires.

**7. Conditions d’Exécution**

* Les travaux doivent être réalisés dans le respect des normes environnementales et sanitaires locales.
* L’entrepreneur retenu devra justifier d’une expérience avérée dans le forage de puits et la gestion de projets similaires.
* Un suivi technique et administratif rigoureux sera assuré par le donneur d’ordre pour garantir la bonne exécution des travaux.

**8. Critères d’Évaluation des Offres**

Les offres soumises seront évaluées selon les critères suivants :

* Capacité technique et expérience de l’entreprise.
* Délai de réalisation des travaux.
* Coût proposé.
* Conformité aux exigences techniques définies dans les TDR.
* Garanties et maintenance proposées.

1. **Questions**

Les demandes de clarification doivent être communiquées par écrit au contact ci-dessous :

| Nom du contact de l’UNFPA : | *Francine Kouyela* |
| --- | --- |
| No. de tél. : | *242 05 550 1322* |
| No. de fax : | *N/A* |
| Adresse e-mail du contact : | [*kouyela@unfpa.org*](mailto:kouyela@unfpa.org) |

La date limite pour envoyer des questions est fixée au **26 novembre 2024 à 17h 30** heure du Congo[[1]](#footnote-0). Les réponses aux questions seront communiquées par écrit à toutes les parties le plus rapidement possible après ce délai.

1. **Contenu des Cotations**

Les Cotations doivent être envoyées en un seul e-mail, si la taille le permet. Les Cotations doivent contenir :

1. L’offre technique, correspondant aux exigences définies dans les spécifications et le cahier de charges.
2. Le devis financier, en respectant strictement le formulaire de devis financier.

Les deux parties de la cotation doivent être signées par l’autorité compétente de la société soumissionnaire et envoyées en format PDF.

1. **Instructions de soumission**

Les offres doivent être préparées conformément aux recommandations présentées dans la section III ci-dessus et envoyées par e-mail accompagnées d’un devis dûment rempli et signé à l’adresse e-mail ci-dessous au plus tard le : **29 novembre 2024 à 15h 00** heure du Congo1

| **Nom du contact de l’UNFPA :** | ***Catia Dupreville*** |
| --- | --- |
| **Adresse e-mail du contact :** | ***procurement.congobrazzaville@unfpa.org*** |

Veuillez lire les directives suivantes pour les soumissions électroniques :

La référence suivante doit être incluse dans le champ de l’objet de l’e-mail — RFQ Nº UNFPA/COG/RFQ/24/002 – **Mise en place d’un Forage d’un Puits pour le bureau de UNFPA Congo.** Les e-mails ne contenant pas l’objet correct pourront ne pas être pris en compte par le fonctionnaire en charge de l’approvisionnement et donc ignorés.

* La taille totale de l’e-mail ne doit pas excéder **20MB (y compris le corps de l’e-mail, les pièces jointes et les en-têtes)**. Si les détails techniques sont inclus dans des fichiers électroniques de grande taille, il est recommandé de les envoyer séparément avant la date de clôture.
* Toute proposition soumise sera considérée comme une offre du soumissionnaire et ne saurait constituer ni impliquer une acceptation de l'UNFPA. L'UNFPA n'est nullement tenu d'attribuer un contrat à un soumissionnaire à la suite de la présente demande de prix

1. **Vue d’ensemble du processus d’évaluation**

L’évaluation sera réalisée au moyen d’un processus en deux étapes par une commission d’évaluation ad hoc. Les offres techniques seront évaluées et notées en premier, avant l’évaluation et la notation des offres financières.

**Évaluation technique**

Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur conformité aux spécifications de service ou au cahier de charges présentées dans la section II et conformément aux critères d’évaluation ci-dessous.

| **Critères** | [A] Maximum de points | [B]  Points obtenus par le soumissionnaire | [C]  Pondération (%) | [B] x [C] = [D]  Total des points |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Capacité technique et expérience de l’entreprise**   * L’expérience spécifique de l’entreprise dans la réalisation de projets similaires (forages de puits ou travaux hydrauliques). * La qualification et l’expertise de l’équipe technique proposée. * Le nombre d’années d’expérience dans le domaine. * Les références clients avec preuves à l’appui (certificats d’achèvement, témoignages, ou autres). * La disponibilité des équipements nécessaires pour réaliser les travaux. | 100 |  | 25 % |  |
| **Délai de réalisation des travaux**   * Le calendrier détaillé des travaux proposé par l’entreprise. * La capacité de l’entreprise à respecter les délais dans des conditions normales ou difficiles. * Les pénalités prévues en cas de retard | 100 |  | 25 % |  |
| **Coût proposé**   * L’analyse du coût global proposé, en veillant à ce qu’il soit réaliste et compétitif. * La répartition des coûts dans le budget : matériaux, main-d'œuvre, transport, etc. * Les modalités de paiement proposées (ex. avances, paiements échelonnés). * Les ajustements de coûts en fonction des éventuelles imprévus ou révisions des travaux. | 100 |  | 20 % |  |
| **Conformité aux exigences techniques définies dans les Termes de Références**   * Le respect des spécifications techniques requises pour le forage et l’aménagement du puits. * L’utilisation de matériaux et d’équipements conformes aux normes de qualité et de sécurité. * L’approche méthodologique décrite dans l’offre (ex. études préalables, méthodes de forage, analyses de sol). * Les engagements environnementaux liés à l’exécution des travaux. | 100 |  | 20 % |  |
| **Garanties et maintenance proposées**   * La durée et l’étendue des garanties sur les travaux effectués et les équipements installés. * La disponibilité d’un service après-vente ou de maintenance post-installation. * Les clauses de réparation ou remplacement en cas de défaillance technique. * Les propositions pour un plan de suivi ou d’entretien régulier du puits après sa mise en service. | 100 |  | 10 % |  |
| *Total de tous les critères* | 500 |  | 100 % |  |

La grille de notation suivante sera utilisée pour garantir une évaluation objective :

| **Respect des exigencesdu cahier de charges sur la base des preuves fournies dans la soumission** | **Points**  **Sur 100** |
| --- | --- |
| Dépassement significatif des exigences | 90 – 100 |
| Dépassement des exigences | 80 – 89 |
| Respect des exigences | 70 – 79 |
| Respect partiel des exigences | 1 – 69 |
| Non-respect des exigences ou informations servant à l’évaluation du respect des exigences non communiquées | 0 |

**Évaluation financière**

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l’offre technique a obtenu un score minimum de [50-70] points seront évaluées.

Les offres financières seront évaluées en fonction du formulaire de devis financier. Le nombre maximum de points accordé à l’offre financière est de 100, et sera attribué au prix total le plus bas indiqué dans la formule spécifique indiquée dans le cahier de charges. Tous les autres devis financiers recevront un nombre de points inversement proportionnel calculé sur la base de la formule suivante :

| Score financier= | Devis moins-disant (XAF) | X 100 (Score maximum) |
| --- | --- | --- |
| Devis à évaluer (XAF) |

## Score total

Le score total de chaque offre sera constitué de la somme pondérée des scores technique et financier. Le score total maximum est de 100 points.

| Score total = [50 -70 %] du score technique + [50 — 30 %] du score financier |
| --- |

1. **Critères d’attribution**

L’UNFPA attribuera un bon de commande au(x) soumissionnaire(s) ayant obtenu le score total le plus élevé.

1. **Droit de l’UNFPA de modifier les quantités au moment de l’attribution du marché**

L’UNFPA se réserve le droit, au moment d’attribuer le marché, d’augmenter ou de réduire jusqu’à 20 % les volumes de service spécifiés dans cette Demande de Cotation, sans aucune modification du prix à l’unité ou des conditions générales.

1. **Conditions de paiement**

Les conditions de paiement de l’UNFPA sont de 30 jours nets à compter de la date de réception de la facture et de la livraison/acceptation des prestations correspondant à l’échéance liée au paiement, comme indiqué dans le contrat.

1. [**Fraude et corruption**](http://www.unfpa.org/about-procurement#FraudCorruption)

L’UNFPA s’engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l’encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l’UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : [Politique contre la fraude](http://www.unfpa.org/resources/fraud-policy-2009#overlay-context=node/10356/draft). La soumission de toute offre implique que le Soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs filiales, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l’audit et des investigations de l’UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur exécutif de l’UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l’UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s’y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. Toute non-coopération aux investigations menées constitue une raison suffisante pour que l’UNFPA résilie l`accord et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs agréés auprès de l’UNFPA.

Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l’adresse suivante : [Ligne anti-fraude de l’UNFPA](http://web2.unfpa.org/help/hotline.cfm).

1. **Politique de tolérance zéro**

L’UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l’hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer l’hospitalité au personnel de l’UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l’adresse suivante : [Politique de tolérance zéro](http://www.unfpa.org/about-procurement#ZeroTolerance).

1. **Contestation du processus de Demande de Cotation**

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou inéquitablement dans le cadre de l’appel d’offres, de l’évaluation ou de l’adjudication d’un contrat pourront envoyer une réclamation au chef de l’unité concernée de l’UNFPA **Danièle LANDRY-MUGENGANA**, Représentante Résidente a.i. à l’adresse suivante : **landry@unfpa.org**. Si le fournisseur n’est pas satisfait de la réponse fournie par le chef de l’unité concernée, il peut contacter le Chef de la Division des services d’approvisionnement à l’adresse [procurement@unfpa.org](mailto:procurement@unfpa.org).

1. **Avertissement**

Si un des liens contenus dans ce document est indisponible ou inaccessible pour quelque raison que ce soit, les soumissionnaires peuvent contacter le fonctionnaire en charge de l’approvisionnement pour demander ces documents au format PDF.

**Bordereau de prix**

| **Nom du Soumissionnaire :** |  |
| --- | --- |
| **Date de la cotation :** | Cliquez ici pour indiquer une date. |
| **Numéro de la demande de cotation :** | UNFPA/COG/RFQ/24/002 |
| **Devise de la cotation :** | XAF |
| **Frais de livraison sur la base de l’Incoterm 2010 suivant :** | DAP |
| **Durée de validité de la cotation :**  *(Le devis doit être valide pour une période d’au moins trois mois après la date de clôture de la soumission)* |  |

* L’UNFPA étant exempt d’impôts, tous les tarifs communiqués **ne doivent pas inclure de taxes**.

| Article | Description | Nombre et description du personnel par niveau | Tarif horaire | Nombre d’heures nécessaires | Total |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1. Frais professionnels | | | | | |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
| *Total des frais professionnels* | | | | | XAF |
| 1. Débours | | | | | |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
| *Total des débours* | | | | | XAF |
| ***Prix total du contrat***  *(Frais professionnels + débours)* | | | | | XAF |



Je certifie par la présente que la société mentionnée ci-dessus, au nom de laquelle je suis dûment autorisé à signer, a examiné la Demande de Cotation UNFPA/COG/RFQ/24/002, y compris l’ensemble des annexes, des amendements au document (le cas échéant) et des réponses fournies par l’UNFPA aux questions de clarification des prestataires potentiels. De plus, la société accepte les Conditions générales de l’UNFPA applicables aux contrats, et respectera ce devis jusqu’à son expiration.

|  | Cliquez ici pour indiquer une date. |  |
| --- | --- | --- |
| Nom et titre | Date et lieu | |

**Annexe I :**

**Conditions générales applicables aux contrats :**

**Contrats visés par la clause de minimis**

Cette Demande de devis est soumise aux Conditions générales de l’UNFPA applicables aux contrats visés par la clause de minimis, disponible en [anglais](http://www.unfpa.org/resources/unfpa-general-conditions-de-minimis-contracts), [espagnol](http://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/UNFPA%20General%20Conditions%20-%20De%20Minimis%20Contracts%20SP_0.pdf) et [français.](http://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/UNFPA%20General%20Conditions%20-%20De%20Minimis%20Contracts%20FR_0.pdf)

1. <http://www.timeanddate.com/worldclock/city.html?n=69> [↑](#footnote-ref-0)